POSEIDON
GIARDINI POSEIDON TERME - ISCHIA

PROTOCOLE "POSEIDON CARE"

Vous trouverez ci-dessous le détail des principaux critères scrupuleusement adoptés par notre établissement en matière de gestion de l'urgence sanitaire, réunis dans notre Protocole "Poseidon Care", conformément aux dispositions de l'annexe 1 de l'Ordonnance régionale n° 50 du 22/05/2020.

A. ACCUEIL

1. Afin de maîtriser l'occupation des espaces, **l'accès** se fera par **réservation** et **enregistrement** des Clients à l'aide de formulaires spéciaux. Nous conserverons la liste des présences pendant une période de **14 jours**, dans le plein respect du Code sur la vie privée et de la législation UE en matière de traitement des données à caractère personnel.

2. Afin d'éviter les files d'attente ou la foule aux guichets, l'utilisation de **systèmes de paiement rapide** (cartes sans contact) ou de cartes prépayées ou de plates-formes/applications Web, sera encouragée lors de la réservation.

3. Les opérateurs des guichets exercent leurs activités au sein de la **billetterie**, en assurant une isolation adéquate entre eux et les Clients au moyen d'un **écran de protection**. Le personnel d'accueil de l'établissement portera un **masque** lorsqu'il n'est pas possible de maintenir une **distance interpersonnelle d'au moins 1 mètre**.

Giardini Poseidon Terme S.a.s. di Staudinger Anton e Staudinger Michael

Siège légal et administratif :
Via G. Mazzella, snc (loc. Citara)
80075 Forio d'Ischia (NA)
C. F. et TVA 00301160636

T 081 908 71 11 / F 081 908 71 30
Skype : giardini_poseidon_terme
info@giardiniposeidonterme.com
www.giardiniposeidonterme.com

ISO 9001
ISO 14001
BUREAU VERITAS
Certification
N° IT284419/ N° IT284493/UK

EMAS
GESTIONE AMBIENTALE VERIFICATA
IT-001866

4. **L'accès à l'établissement est garanti de manière ordonnée, de façon à ce qu'une distance d'au moins 1 mètre soit respectée entre les Clients**, à l'exception des personnes appartenant à la même unité familiale ou à des unités homogènes. Lorsqu'il n'est pas possible de maintenir cette distance interpersonnelle, les surveillants de plage demanderont aux Clients de porter des **masques de protection**.

5. Lors de l'accès, l'on pourra **prendre la température** et empêcher l'accès si elle dépasse **37,5°C.**

6. Lors de l'accès et à l'intérieur de l'établissement, le respect des mesures de distanciation interpersonnelle et de prévention anti-Covid-19 sera rappelé par une **signalisation appropriée** et l'application d'autocollants d'avertissement au sol. Les parcours d'entrée et de sortie, si possible, seront différenciés par une signalisation claire.

B. ZONES D'OMBRE ET SOLARIUM

1. Les zones ombragées sont aménagées pour assurer un **espace adéquat sur l'estran,** afin de faciliter le passage et la distanciation entre les baigneurs. Des **parcours/voies différenciés par direction seront prévus,** grâce à des passerelles et à une signalisation directionnelle claire.

2. Chaque **emplacement/parasol sera numéroté,** avec enregistrement des Clients qui y ont droit, que ce soit quotidiennement ou par abonnement.

3. Le **matériel** (par exemple, chaises longues, transats et parasols) sera **désinfecté avant** d'être attribué et à chaque changement de Client ou de groupe familial. Dans tous les cas, **les** équipements seront **désinfectés en fin de journée**. L'utilisation des chaises longues et des transats nécessite l'utilisation de serviettes personnelles, afin d'éviter l'utilisation mixte de tout équipement.

4. Lors du **premier accès**, le **personnel** de l'établissement **accompagnera** les Clients jusqu'à l'**emplacement qui leur est attribué et** les informera des mesures à respecter.

5. En cas de **pluie** ou d'**intempéries,** les Clients ne pourront pas rester dans les locaux de l'établissement, mais ils seront invités à les quitter, en évitant les attroupements et en utilisant les voies d'évacuation spécialement indiquées.

6. Afin de limiter les risques de contamination, les **parasols seront espacés de manière à assurer une surface de 10 m² par emplacement** et une **distance** minimale entre les **équipements** de chaque emplacement et ceux de l'emplacement adjacent d'au moins **1,5 m**.

7. Chaque emplacement sera **équipé d'un parasol, de 2 chaises longues ou d'une chaise longue et d'un transat**, et il pourra accueillir un **maximum de 2 personnes + 2 enfants**. Afin d'encourager le respect de la distanciation interpersonnelle, **aucun autre équipement supplémentaire ne sera fourni**.

C. SERVICES ET ESPACES COMPLÉMENTAIRES

1. A l'exception des membres d'un même groupe familial, l'**utilisation mixte des cabines et des douches est interdite**. Un assainissement adéquat sera assuré entre deux utilisateurs.

2. Pour l'utilisation des toilettes et des douches, une distanciation sociale appropriée sera garantie. Les **douches** ne seront prévues qu'**à l'extérieur et sans possibilité d'utiliser des détergents**.

3. Un service de bar et de restaurant sera assuré sur réservation, en respectant la distance interpersonnelle de 1 m, ou à travers l'**accès extérieur à l'espace de restauration**.

8. **La pratique de toute activité récréative, sportive et/ou de jeux collectifs** pouvant donner lieu à des rassemblements est **interdite.** Une supervision appropriée des règles de distanciation sociale sera garantie, également pour les enfants.

POSEIDON
GIARDINI POSEIDON TERME - ISCHIA

D. MESURES D'HYGIÈNE

1. Tous les Clients devront porter un **masque à leur arrivée**, jusqu'à ce qu'ils rejoignent l'emplacement qui leur a été attribué et lorsqu'ils quittent l'établissement.

2. **Des distributeurs de produits d'hygiène des mains** seront installés dans différentes zones de l'établissement et dans des endroits facilement accessibles.

3. Le nettoyage des **différentes surfaces et du mobilier des cabines** dans les espaces communs se fera quotidiennement à l'aide de détergents courants.

4. **Les toilettes et les douches** seront nettoyées plusieurs fois par jour, avec une désinfection en fin de journée, après la fermeture. En plus du savon pour les mains, des produits détergents et des dotations jetables seront disponibles dans les toilettes.

9. **Tous les jours,** après la fermeture, et à condition qu'aucune désinfection intermédiaire ne puisse être effectuée entre deux utilisations, **tous les équipements** (chaises longues, transats, y compris le matériel de sauvetage et les bateaux) seront **désinfectés**.

E. MESURES SPÉCIFIQUES POUR LE PERSONNEL

1. Avant leur entrée en fonction, les employés **sont formés et informés des risques généraux et spécifiques du SRAS-CoV-2**, notamment en ce qui concerne les règles d'hygiène spécifiques à respecter et l'utilisation des équipements de protection individuelle.

2. Les employés doivent se soumettre quotidiennement à la mesure de la température, avant de prendre service. Si leur température est **égale ou supérieure à 37,5 °C** et/ou s'ils présentent des symptômes liés au Covid, ils **ne seront pas admis sur le lieu de travail**.

3. Le personnel en contact avec le public et travaillant dans les espaces communs devra porter des **masques chirurgicaux**.

4. Le personnel impliqué dans le montage/démontage des parasols, chaises longues, etc., devra porter des **gants en nitrile**, en évitant tout contact direct avec les surfaces des équipements.

5. Les **maîtres-nageurs** devront suivre les recommandations du Conseil italien de réanimation et du Conseil européen de réanimation lors des activités de premiers secours. Tous les maîtres-nageurs doivent se soumettre à des tests préventifs et périodiques de positivité au Covid-19.